

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1892

présenté par
M. Acquaviva

ARTICLE 6

Substituer aux alinéas 1 à 4 l'alinéa suivant :

« L'article 47 de la Constitution est complété par un alinéa ainsi rédigé : ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les projets de loi de finances sont des actes politiques majeurs qui déterminent toute l'orientation des politiques publiques.

Les parlementaires doivent pouvoir les examiner dans des délais sereins.

Il est donc proposé de maintenir le statu quo quant aux délais d'adoption de ces projets de loi qui sont d'ores et déjà serrés.